

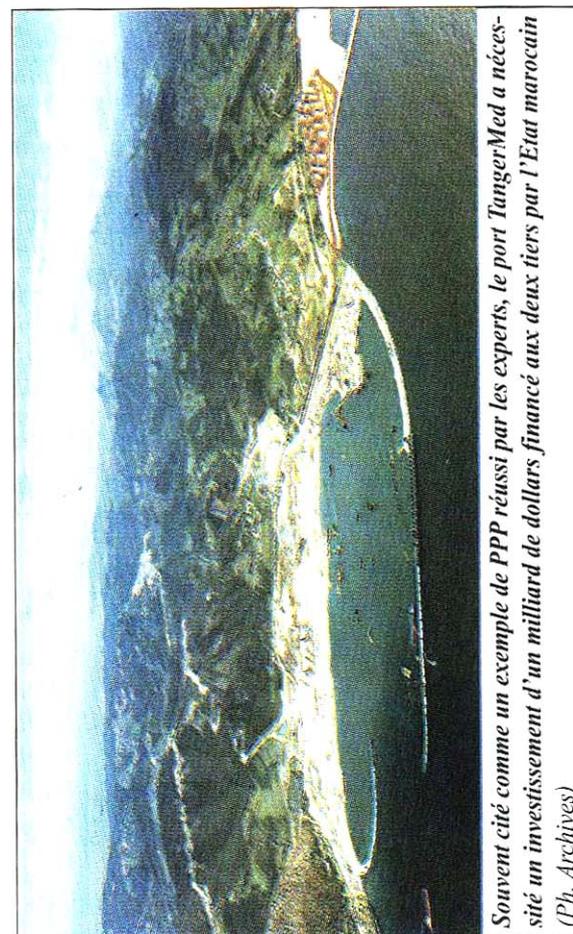
Partenariat public/privé

Il ne manque plus que la loi

- Une cellule pour le montage des projets est déjà en place
- La préparation et l'attribution des PPP à revoir

LE rôle des Partenariats public-privé (PPP) en tant qu'accélérateurs de l'investissement ne fait plus de doute. La Méditerranée, et plus particulièrement le Maroc, se place désormais comme un vrai pivot entre l'Europe et l'Afrique. Une place primordiale, mise en valeur notamment par l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et par l'imminente adoption du projet sur la régionalisation avancée. C'est dans ce cadre qu'une rencontre s'est tenue hier au siège de Attijariwafa bank en vue de débattre avec des experts des partenariats dans la région et du rôle joué par le secteur privé en ce sens.

Les intervenants ont ainsi rappelé que le gouvernement marocain s'est engagé dans



Souvent cité comme un exemple de PPP réussi par les experts, le port TangerMed a nécessité un investissement d'un milliard de dollars financé aux deux tiers par l'Etat marocain (Ph. Archives)

son programme d'action 2012-2016 à développer le recours aux PPP pour renforcer l'offre des services et des infrastructures. En 2006, le pays s'est doté d'un cadre légal spécifique à la concession (loi n° 54-05) qui a promis de garantir plus de transparence et d'égalité d'accès, de prendre en compte les intérêts des usagers, tout en instituant la possibilité de recourir à l'arbitrage en cas

de litige. Mais selon toute vraisemblance, ce dispositif à lui seul ne suffira pas et un projet de loi relatif à la gestion déléguée est d'ores et déjà sur les rails.

Au cours de l'année 2011, une étude avec l'appui technique et financier de la SFI et de l'unité PPP du Royaume-Uni a été réalisée par le ministère de l'Économie et des Finances. Celle-ci a permis de dé-

gager les limites et insuffisances du cadre légal marocain relatif à la gestion déléguée. Un projet de loi est actuellement en cours de préparation. Celui-ci devrait «harmoniser le cadre général de préparation, d'attribution et de suivi des projets PPP et assurer son alignement aux meilleurs standards», souligne Najat Saher, responsable de la cellule PPP au ministère de l'Économie et des Finances. Il vise aussi à créer un cadre plus incitatif pour favoriser le recours aux PPP dans les différents secteurs pertinents y compris les secteurs non marchands. En outre, le nouveau texte devrait introduire les principes de concurrence et de transparence dans l'attribution des marchés, et instituer des procédures de contrôle et de suivi de la part des puissances publiques.

Par ailleurs, cette étude a permis la mise en place d'une cellule PPP au sein du ministère. Cette cellule est chargée de la mise en place d'un cadre institutionnel pour les partenariats et d'accompagner le montage des projets. □

A. N.
→→→

Partenariats public/privé

«Il faut s'élargir aux secteurs non marchands»

Entretien avec Youssef Rouissi, DGA de la Banque de Financement et d'Investissement d'Attijariwafa bank

• Les contrats de partenariats, un plus

• L'ingénierie juridique et financière, incontournable

- L'Economiste: Quel bilan faites-vous des partenariats public/privé au Maroc?

- Youssef Rouissi: Le Maroc dispose d'une longue expérience en matière de PPP. Les premières concessions remontent au début du siècle dernier. En 1914, une concession est octroyée pour la production et distribution d'eau potable dans 4 villes marocaines. Les ports de Casablanca et Tanger sont exploités dans le cadre de concessions en 1916.

Au cours de la décennie écoulée, le Maroc a cumulé une expérience réussie

en matière de PPP dans différents domaines: énergie, ports, transports, collecte des déchets, distribution d'eau et d'électricité...

Aujourd'hui, la Régionalisation avancée adoptée par le Maroc impose de nouveaux défis en matière de développement des PPP, au service d'investissements renforcés à l'échelon local. En effet, outre l'approfondissement toujours nécessaire des PPP dans le secteur marchand, l'enjeu se situe également dans l'élargissement de cette approche aux



«La Régionalisation avancée adoptée par le Maroc impose de nouveaux défis en matière de développement des PPP, au service d'investissements renforcés à l'échelon local», explique Youssef Rouissi, DGA de la Banque de Financement et d'Investissement d'Attijariwafa bank (Ph. Archives)

services publics non marchands à travers des schémas législatifs et institutionnels nouveaux: écoles, hôpitaux, éclairage public, parkings, infrastructures numériques, projets de développement régionaux...

D'ores et déjà, plusieurs dispositions législatives ont été adoptées dans le domaine PPP, notamment la loi n°54 05 relative à la gestion déléguée des services publics (2006), renforçant les garanties offertes aux opérateurs, la transparence des procédures, l'égalité d'accès et de traitement, la possibilité de règlement des litiges par recours à l'arbitrage international pour les investisseurs étrangers... Les contrats de partenariats devraient venir enrichir ce dispositif pour régir le secteur non marchand.

En 2011, une unité de coordination des PPP au sein du ministère de l'Economie et des Finances a été créée avec pour mission de fournir l'assistance technique et juridique aux projets PPP portés par les différents ministères, et d'assurer un rôle de suivi et de coordination.

Cela témoigne de l'importance des réformes entreprises, et souligne les perspectives soutenues en matière de développement des PPP dans notre pays.

- Comment le secteur bancaire peut-il accompagner le mouvement ?

- Le secteur bancaire a, déjà, fortement accompagné la dynamique des projets PPP au cours de la décennie écoulée, et a su mobiliser des financements conséquents et à long terme ayant contribué au succès global.

Nous avons également bâti une expertise reconnue dans le domaine du Project finance, outil de financement privilégié

pour ce type de projets. En effet, la nature des projets considérés et leur environnement contractuel, imposent de mettre en place des financements structurés dits 'sans recours', reposant sur les seuls cash flows futurs dégagés par les projets ainsi que la solidité des engagements liant l'opérateur privé à la personne publique.

La contribution des banques intervient également à travers la mise en place de fonds d'investissement, qui pourront constituer un levier supplémentaire de financement en fonds propres.

Aujourd'hui, cette expertise accumulée constitue un atout pour aborder la seconde phase de développement des PPP au Maroc, notamment celle relative au secteur non marchand dans le contexte de la Régionalisation avancée.

- Quels sont les freins pour leur développement ?

- Les PPP se déclinent en une multiplicité de variantes, selon notamment la nature des projets, la répartition des rôles voulue entre la personne publique et l'opérateur privé, et les référentiels considérés (anglo saxons, français...).

De manière générale, la gestion et le risque d'exploitation sont assumés par l'opérateur privé. En revanche, la conception, la réalisation, et le financement de l'infrastructure peuvent être impartis soit à la personne publique (affermage, régie intéressée) soit à l'opérateur privé (concessions, contrats de partenariats), selon les attentes des parties et la nature des projets. De même, le risque commercial autrement dit celui lié aux tarifs et au trafic, peut être assumé soit par la personne publique (cas de la régie intéressée ou des contrats de partenariats) soit par l'opérateur privé (affermage, concessions).

En réalité, le «cas par cas» s'avère nécessaire en matière de PPP afin de refléter au mieux les attentes de la personne publique et de l'opérateur privé, leur appréciation des risques, et la nature même des projets considérés (rentables ou subventionnés, court ou long terme...). L'ingénierie juridique et financière est donc au cœur de la démarche PPP.

D'où, des conditions de mise en œuvre, principalement liées à la transparence du cadre juridique, à la gestion de la complexité des montages et des délais de négociations, à une gouvernance adéquate et pérenne de ces contrats du côté de l'entité publique, et enfin, à la stabilité du cadre macro-économique et réglementaire. □

Propos recueillis par
Moulay Ahmed BELGHITI

L'État doit s'allier au privé

RÉGIONALISATION AVANCÉE A l'approche de la régionalisation avancée, le partenariat public-privé trouvera toute sa place dans cette nouvelle configuration. Pour ce faire, plusieurs instances seront mises en place et une refonte du cadre juridique et réglementaire sera opérée.

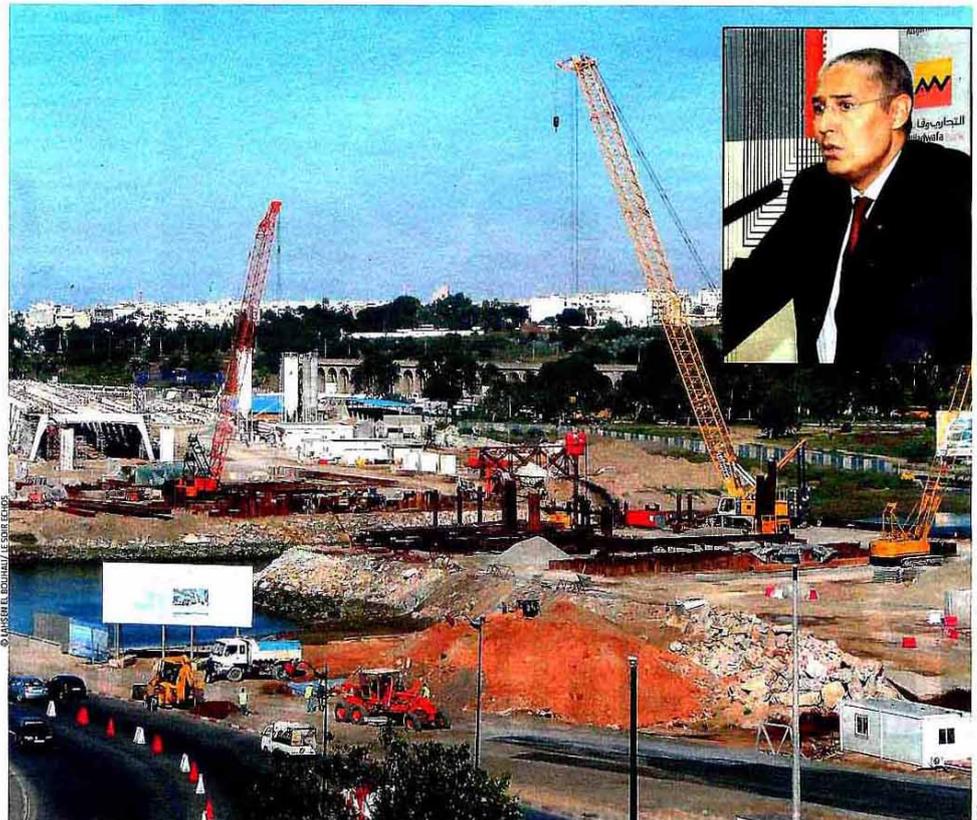
MOHAMED AMINE HAFIDI

« Avec un déficit budgétaire inquiétant, l'option PPP (partenariat public-privé) s'avère l'une des solutions à ne pas négliger par l'État afin d'alléger son budget et profiter de l'innovation du privé », a déclaré en substance Mohamed Kettani, PDG d'Attijariwafa bank, lors d'une rencontre tenue au siège de la banque autour du thème des « partenariats public-privé au service du développement régional. Quel rôle pour le secteur privé local et international ? ». Cet événement, organisé en partenariat entre Attijariwafa bank, CDG développement, la Caisse de Dépôt française et l'Agence du Sud a rassemblé un ensemble d'experts et responsables marocains et étrangers afin d'aborder les aspects juridiques, financiers et institutionnels de cette problématique et mettre en évidence le rôle des partenariats public-privé en tant qu'accélérateurs de l'investissement public dans le bassin méditerranéen.

Opportunités d'investissement

Après avoir mis en exergue le rôle du secteur bancaire en tant qu'accompagnateur pour ce type de projets au Maroc, Kettani est revenu sur la nécessité de développer ces partenariats dans l'avenir. « Actuellement le ministère de l'Économie et des Finances et celui de l'Équipement et du transport sont en train de prospecter et explorer toutes les idées innovantes. Des cabinets de conseil ont également été approchés pour proposer des pistes afin de revoir le volet juridique des PPP. Les choses ont changé et l'État a compris que l'investissement public n'est pas suffisant face aux demandes des Marocains », a déclaré Kettani. De plus, avec la régionalisation avancée, cette approche sera plus renforcée par région et des instances seront mises en place afin d'encourager les PPP. « Dans les mois à venir, quand la loi organique sur la régionalisation avancée verra le jour, les besoins des populations vont se faire sentir et vont être grandissants. Il y aura des besoins en eau, électricité, hôpitaux, infrastructures numériques... C'est autant d'opportunités pour l'investissement où les entreprises privées peuvent apporter leur innovation », déclare Kettani.

Grâce à ce partenariat, des changements seront opérés au niveau des modes de gestion et des dépenses publiques.



« Il y aura des besoins en eau, électricité, hôpitaux, infrastructures numériques... C'est autant d'opportunités pour l'investissement où les entreprises privées peuvent apporter leur innovation », déclare Mohamed Kettani, PDG d'Attijariwafa bank.

Une approche territoriale

Ainsi, par rapport au volet de la régionalisation, Karim Mansouri, DG du Fonds d'équipement communal (FEC), a souligné que les régions se doteront d'instances formelles de dialogue et de concertation avec le secteur privé. « Avec cette approche territoriale, chaque région aura ses spécificités, besoins et donc son budget. Des contrats-programmes par objectifs seront généralisés et l'État va s'inscrire dans une optique de partenariat et non de tutelle et de régulation », a déclaré Mansouri. De ce fait, grâce à ce partenariat contractualisé entre l'État et le secteur privé, des changements seront opérés au niveau des modes de gestion et des dépenses publiques. Et ce n'est pas tout, dans son intervention Mansouri qui rappelle d'ailleurs, que tout a été prévu dans le projet de régionalisation avancée, révèle que des agences d'exécution régionales vont être créées. Leur

rôle sera axé sur l'apport d'un soutien permanent en termes de ressources humaines adaptées aux PPP ainsi que

CDG investira de nouvelles villes

Grâce à ses expériences dans plusieurs villes du pays, notamment à Rabat, Marrakech, Témara et Casablanca, CDG développement a pu acquérir une certaine expertise dans le domaine des partenariats public-privé. Des entreprises sont en cours de création actuellement dans plusieurs villes marocaines pour accompagner des investissements publics. Elles se spécialiseront notamment dans les services de parking, la gestion des espaces verts et des déchets solides et les projets d'équipements.

l'ingénierie technique et financière.

Un projet de loi est en discussion

Par rapport au cadre réglementaire, aucune loi n'existe pour ce volet. Toutefois, Mansouri nous déclare que des réflexions sont en cours pour l'établissement d'un projet de texte de loi. Même annonce auprès de Najat Saher, chef de division au sein de la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP). « Plusieurs projets en cours dont l'objectif est la révision de l'environnement juridique et institutionnel des PPP. Ainsi, un projet de loi est en discussion en interne et une entité réservée aux PPP sera créée et intégrera le ministère des finances et de l'économie », a annoncé Saher. Pour ajouter que plusieurs projets pilotes ont été lancés par l'État, avec l'accompagnement de la Banque Mondiale. Des contrats PPP sont ainsi en cours de finalisation dans le domaine de la santé et de l'éducation. Le troisième projet portera sur la construction de routes express. ♦



Les partenariats public - privé à l'honneur chez AWB

Hier, mercredi 11 avril, s'est tenu durant toute la journée une rencontre au siège d'Attijariwafa bank autour du thème «Les partenariats public - privé au service du développement régional. Quel rôle pour le secteur privé local et international?». Un événement fruit d'une collaboration entre Attijariwafa bank, CDG Développement, Ipermed, la Caisse des dépôts française et l'Agence du Sud. Aussi, faisant salle comble, la rencontre a réuni un ensemble d'experts et responsables marocains et étrangers afin d'aborder les aspects juridiques, financiers, et institutionnels de cette problématique et mettre en évidence le rôle des partenariats public - privé

(PPP) en tant qu'accélérateurs de l'investissement public dans le bassin méditerranéen. En effet, selon un communiqué de presse, à travers les PPP, l'entité publique est en mesure de transférer à des opérateurs privés les charges d'investissement, de financement, et de gestion de l'infrastructure publique, tout en préservant le contrôle stratégique du service et en veillant à la qualité du service offert. Ceci permet de répondre aux besoins d'investissement considérables des pays dans le domaine socio-économique, sans solliciter les budgets nationaux et ce, dans une conjoncture où les finances publiques sont par ailleurs sous contrainte.

INPEMED organise un séminaire sur les Partenariats Publics Privés le 11 Avril 2012 à Casablanca



L'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen INPEMED compte organiser le 11 avril 2012 en partenariat avec Attijariwafabank, la Caisse des Dépôt et de Consignations, CDG Développement et l'Agence de Développement des Province du Sud du Maroc, un séminaire visant à présenter les conclusions du rapport IPEMED sur les Partenariats Publics Privés -PPP- et le rôle qu'ils pourraient jouer dans le contexte de la régionalisation. IPEMED a en effet élaboré un rapport qui dresse un état des lieux des PPP dans huit Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée -PSEM- : l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Le rapport expose les principaux enjeux et perspectives pour le déploiement de la pratique des PPP en Méditerranée et énonce des recommandations proposées à l'ensemble des pays de la région méditerranéenne pour permettre l'émergence d'une pratique harmonieuse des PPP. En effet, face à des besoins en investissements de plus en plus importants estimés par la Banque Européenne d'Investissement à 300 milliards d'euros d'ici 2030 et dans une conjoncture peu favorable où les budgets publics des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée -PSEM- sont contraints par la crise financière et économique, le recours par les différents gouvernements de la région aux partenariats public-privé -PPP- s'avère indispensable. L'utilisation des PPP permet ainsi d'assurer l'optimisation du rapport coûts/résultats, une meilleure répartition des risques entre l'autorité publique et l'opérateur privé, la conservation par l'entité publique du contrôle stratégique du service et enfin le gain à traiter avec un secteur privé expérimenté.



شراكات قطاعيين نظم «التجاري وفا بنك» أول أمس الأربعاء لقاء حول الشراكات بين القطاعين العام والخاص في خدمة التنمية الجهوية. وذلك بشراكة مع صندوق الأيداع والتدبير للتنمية و«إيبيميد» وصندوق الأيداع الفرنسي ووكالة الجنوب. حيث حضر اللقاء مجموعة من الخبراء والمسؤولين المغاربة والأجانب بغية التطرق إلى الجوانب القانونية والمالية والمؤسسية لهذه الإشكالية.



الشراكة بين القطاعين العام والخاص لخدمة التنمية الجهوية في منطقة البحر الابيض المتوسط

استضاف المقر
الرئيسي لمجموعة
التجاري وفا بنك
مؤخراً لقاء حول
« الشراكة بين
القطاعين العام
والخاص لخدمة
التنمية الجهوية
و دور القطاع
الخصوصي المحلي
والدولي » نظمتها
مجموعة التجاري



وفا بنك بشراكة مع كل من صندوق الابداع والتدبير للتنمية و ابيميد و
صندوق الودائع الغرضي ووكالة الجنوب.

وقد حضر هذا اللقاء العديد من الخبراء والمسؤولين المغاربة
والاجانب الذين تطرقوا الى مختلف الاشكاليات القانونية والمالية
والمؤسسية المرتبطة بالموضوع وبرزوا ايضا الدور البالغ للشركات
العمومية والخاصة في تسريع الاستثمار العمومي على مستوى منطقة
حوض البحر الابيض المتوسط.

التجاري وفا بنك يعقد شراكات من أجل خدمة التنمية الجهوية



العمومي والخصوصي يمكن أن تهم ليس فقط القطاع التجاري، لكن أيضا القطاع غير التجاري (المستشفيات، المدارس...) الشيء الذي ينتج وقعا إيجابيا من حيث التنمية الاجتماعية والاقتصادية على الصعيد المحلي.

يستفيد المغرب من تجربة طويلة في مجال الشراكة بين القطاعين العمومي والخصوصي، واستطاع إنجاز العديد من المشاريع خلال العشرية المنصرمة في القطاع التجاري (الطاقة، الموانئ، النقل، جمع النفايات، توزيع الماء والكهرباء). وكان ذلك ممكنا بفضل استقرار الإطار الاقتصادي الكبري، والتقدمات الاجتماعية والسياسية المحققة، والتحسين المستمر لمحيط الأعمال.

تمت المبادرة بإصلاحات جديدة من خلال تجهيز تشريعية جديدة وعبر تقوية الحكامة بين القطاعين العمومي والخصوصي، الأمر الذي مكن حاليا من الشروع في المرحلة الثانية من تنمية هذه الشراكة، خاصة في القطاع غير التجاري، وذلك في ظرفية جهوية متقدمة.

أثناء هذا اللقاء، استطاع العديد من الخبراء والمسؤولين ذوي المستوى الرفيع ضمن المؤسسات المغربية والأجنبية، أن يتطرقوا للإطار القانوني والمالي للشراكة بين القطاعين العمومي والخصوصي، ومبادلة وجهات نظرهم وتجرباتهم.

عقد بمقر التجار وفا بنك لقاء اقتصادي هام تمحور حول «الشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي في خدمة التنمية الجهوية». ماهو دور القطاع الخصوصي المحلي والدولي».

هذا الحدث المنظم بشراكة بين التجاري وفا بنك وصندوق الإيداع والتدبير للتنمية و«إبيميد» وصندوق الودائع الفرنسي ووكالة الجنوب، حضرته مجموعة من الخبراء والمسؤولين المغربية والإجانب بغية التطرق إلى الجوانب القانونية والمالية والمؤسسية لهذه الإشكالية، وبغية إبراز دور الشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي، كمسرعين للاستثمار العمومي على مستوى حوض البحر الأبيض المتوسط.

من خلال الشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي، تكون الوحدات العمومية قادرة على تنزيل تحملات الاستثمار والتمويل وتبدير البنية الأساسية العمومية إلى الفاعلين الخصوصيين، توازيا مع الحفاظ على المراقبة الاستراتيجية للخدمة، وتزامنا مع السهر على جودة الخدمة المسداة. وهو الأمر الذي يتيح الاستجابة لحاجات الاستثمار الهائلة لدى البلدان في المجالات الاجتماعية والاقتصادية، دون اللجوء إلى الميزانيات الوطنية، وذلك في ظرفية تشهد فيها الماليات العمومية إكراهات من جهة أخرى.

إضافة إلى ذلك فمجالات تطبيق الشراكة بين القطاعين

التجاري وafa بنك ينظم مؤتمرا لإبراز دور الشراكة بين القطاعين العمومي والخصوصي

بالمنطقة المتوسطة، والذي نشطه عيد اللطيف الحاج حمو المدير العام لـ "ميدزيد"، ثم استمرت فعاليات هذا المؤتمر إلى ما بعد الزوال، وتم تناول الجانب المالي لهذه الشراكات، وبعد مناقشة هذا الموضوع والاستفاضة فيه، قدم يوسف الرويسي نائب المدير العام والمسؤول المالي والاستثماري لمجموعة التجاري وafa بنك مداخلة



محمد الكتاني رفقة مندوبين في المؤتمر

حول "تمويل الشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي، المغرب نموذجا"، وأشار أن المغرب لديه تجربة طويلة في مجال الشراكة بين القطاعين العمومي والخصوصي، واستطاع إنجاز العديد من المشاريع خلال العشرية الأخيرة خصوصا على المستوى التجاري (الطاقة، الموانئ، النقل، جمع النفايات وتوزيع الماء والكهرباء)، وكل هذا تأتي، حسب مداخلته، بالتحسين المستمر لمحيط الأعمال، واستقرار المشهد الاقتصادي، والتقدم الحاصل على المستويين الاجتماعي والسياسي.

احتضن، يوم الأربعاء 11 أبريل الجاري، مقر التجاري وafa بنك بمدينة الدار البيضاء فعاليات مؤتمر تمحور حول الشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي في خدمة التنمية الجهوية، وكذا دور القطاع الخاص المحلي والدولي. ويهدف هذا الحدث المنظم بشراكة بين التجاري وafa بنك، صندوق الإيداع والتدبير و"إبيميد" (Ipemed) وصندوق الودائع الفرنسي ووكالة الجنوب، والذي حضره مجموعة من الخبراء والمسؤولين المغاربة والأجانب، إلى إبراز دور الشراكات بين القطاعين العمومي

والخصوصي باعتبارهما محركين للاستثمار العمومي على مستوى حوض البحر الأبيض المتوسط، وكذا طرح الجوانب القانونية والمالية والمؤسسية لهذه الإشكالية على طاولة النقاش.

وخلال هذا اللقاء الذي عرف مداخلات تطرقت من جوانب عدة لإشكالية الشراكات بين القطاع العام والخاص، فبعد استقبال المشاركين انطلقت فعاليات المؤتمر بموضوع حول الإطار القانوني للشراكات بين القطاعين العمومي والخصوصي في حوض البحر الأبيض المتوسط، بعد ذلك تم تقديم أمثلة محددة لهذه الشراكات

Une rencontre sur les partenariats Public-Privé**ATTIJARIWAFI BANK****Une rencontre sur les Partenariats Public-Privé**

«**L**es Partenariats Public-Privé au service du développement régional. Quel rôle pour le secteur privé local et international?». Tel était le thème d'une rencontre qui s'est tenue le 11 avril à Casablanca. Cet événement, organisé en partenariat par Attijariwafa bank (AWB), CDG Développement, Ipemed, Caisse des Dépôts française et l'Agence du Sud, a réuni un ensemble d'experts et de responsables marocains et étrangers afin d'aborder les aspects juridiques, financiers et institutionnels de cette problématique et mettre en évidence le rôle des Partenariats Public-Privé (PPP) en tant qu'accélérateurs de l'investissement public dans le bassin méditerranéen. Ce type de partenariat permet à l'entité publique de transférer à des opérateurs privés les charges d'investissement, de financement et de gestion de l'infrastructure publique tout en préservant le contrôle stratégique du service et en veillant à la qualité du service offert. Comme le précise la banque, ceci permet de répondre aux besoins d'investissement considérables des pays dans le domaine socioéconomique, sans sol-



liciter les budgets nationaux et ce, dans une conjoncture où les finances publiques sont sous contrainte. La même source s'est arrêtée sur l'expérience marocaine en matière de PPP et leur rôle dans la réussite de plusieurs projets structurants de l'économie nationale. Dans le même sillage, AWB a mis en avant les réformes entreprises à travers un nouveau dispositif législatif et un renforcement de la gouvernance des PPP, permettant à présent d'aborder la seconde phase de développement de ces derniers, notamment dans le secteur non marchand et ce, dans le cadre de la Régionalisation avancée. ■

liciter les budgets nationaux et ce, dans une conjoncture où les finances publiques sont sous contrainte. La même source s'est arrêtée sur l'expérience marocaine en matière de PPP et leur rôle dans la réussite de plusieurs projets structurants de l'économie nationale. Dans le même sillage, AWB a mis en avant les réformes entreprises à travers un nouveau dispositif législatif et un renforcement de la gouvernance des PPP, permettant à présent d'aborder la seconde phase de développement de ces derniers, notamment dans le secteur non marchand et ce, dans le cadre de la Régionalisation avancée. ■

A.H.

Des experts se penchent sur les partenariats public-privé**■ Des experts se penchent sur les partenariats public-privé**

«Les partenariats public-privé au service du développement régional. Quel rôle pour le secteur privé local et international». C'est le thème de la rencontre qui s'est tenue le 11 avril au siège d'Attijariwafa bank. Au cours de cet événement organisé en partenariat entre Attijariwafa bank, CDG Développement, Ipemed, la Caisse des dépôts (France) et l'Agence du Sud, des experts et responsables marocains et étrangers ont abordé les aspects juridiques, financiers et institutionnels de cette problématique et mis en évidence le rôle des PPP en tant qu'accélérateurs de l'investissement public dans le bassin méditerranéen.

Attijariwafa Bank se penche sur le rôle du secteur privé

Partenariats Public-Privé (PPP)

Attijariwafa bank se penche sur le rôle du secteur privé



La région méditerranéenne présente des besoins en investissements très élevés dans le domaine des infrastructures et du financement des PME. Selon les estimations, ces besoins sont évalués à environ 300 milliards d'euros. Seul hic, les budgets des pays du pourtour méditerranéen étant, globalement, fortement

contraints par la crise économique et financière, l'accroissement de ces investissements et de leur financement doit être opéré sans aggravations des déficits publics des Etats, tout en répondant aux besoins des populations et en améliorant la qualité des services publics qui leurs sont offerts. Face à cette nouvelle donne, on assiste à un recours crois-

sant à l'usage d'un nouveau mode de financement et de gestion dans la zone méditerranéenne avec le développement des PPP. C'est dans ce cadre, et pour mieux appréhender cette problématique qu'Attijariwafa bank, a organisé, en partenariat avec CDG Développement, Ipemed, la Caisse des Dépôts Française et l'Agence du Sud, une rencontre ayant pour thème : «Le Partenariat Public-Privé au service du développement régional : quel rôle pour le secteur privé local et international ?». Lors de cette rencontre, plusieurs experts nationaux et étrangers se sont penchés sur les aspects juridiques, financiers et institutionnels de cette problématique pour mettre en évidence le rôle des PPP en tant qu'accélérateur de l'investissement public dans le bassin méditerranéen. En effet, à travers les PPP, l'entité publique est en mesure de transférer à des opérateurs privés les charges d'investissement, de financement et de gestion de l'infrastructure publique, tout en préservant le contrôle stratégique du service et en veillant à la qualité du service offert. Cela va contribuer à répondre aux besoins d'investissement considérables des pays dans le domaine socio-économique, sans solliciter les budgets nationaux et ce, dans une conjoncture où les finances publiques sont par ailleurs sous contraintes. L'intérêt de développer les PPP s'explique aussi par le fait que les domaines d'application des PPP peuvent concerner non seulement le secteur marchand mais également, le secteur non marchand (hôpitaux, écoles, etc.), ce qui produit un impact positif en terme de développement socio-économique à l'échelon local.

Toucher les services non marchands

Dans ce domaine, le Maroc bénéficie d'une longue expérience en matière de PPP et a réussi de nombreux projets au cours de la décennie écoulée dans le secteur marchand (énergie, ports, transports, collecte des déchets, distribution d'eau et d'électricité, etc.). Pour les experts présents, le PPP a de beaux jours encore au Maroc. Toutefois, si le cadre juridique a entraîné une progression du recours à la gestion déléguée, ils notent une faible participation du secteur privé marocain au profit d'une forte présence de groupes privés internationaux.

Autre défi, après avoir réussi au niveau du secteur marchand, le gouvernement marocain souhaite désormais développer des contrats de partenariats dans les services publics locaux à caractère non marchand (éclairage, éducation, santé, etc.). Pour cela, de nouvelles réformes ont été entreprises à travers un nouveau dispositif législatif et un renforcement de la gouvernance des PPP, permettant à présent d'aborder la seconde phase de développement des PPP notamment dans le secteur non marchand, et ce dans le contexte de la Régionalisation avancée.

M.D.